



GOLDEN GATE YACHT CLUB

#1 Yacht Road, San Francisco, California USA 94123

**DÉCLARATION DE TOM EHMAN,
PORTE PAROLE DU GOLDEN GATE YACHT CLUB,
EN RÉPONSE AUX DOCUMENTS DÉPOSÉS PAR LA SNG À LA COUR
D'APPEL DE L'ÉTAT DE NEW YORK
Le 13 novembre 2008**

Il est important de garder à l'esprit les raisons pour lesquelles le GGYC est engagé dans cette action en justice. Nous combattons la tentative de la SNG de contourner les règles de l'America's Cup en instaurant un club fictif dans le rôle de Challenger of Record, dans le but d'imposer un Protocole injuste qui lui donne un contrôle unilatéral sans précédent sur la compétition.

Nous ne voulons en aucun cas exclure des challengers de l'America's Cup, comme l'indique de façon éhontée le document produit aujourd'hui par la SNG. En réalité, nous avons été contraints d'entamer la préparation en vue d'un match en multicoques en raison du refus d'Alinghi de négocier avec nous les termes d'un Protocole basé sur celui utilisé lors de la 32^e America's Cup. Comme nous l'avons régulièrement et publiquement affirmé – et clairement spécifié à Ernesto Bertarelli – nous avons toujours souhaité négocier les termes d'une régates ouverte à tous les challengers, avec des règles justes et sportives.

Pour souligner à quel point les règles mises en place par Alinghi en vue de l'AC 33 sont injustes et antisportives :

- Par l'intermédiaire d'ACM, le Defender peut changer toutes les règles en tout temps et sans justification, imposer de nouvelles règles ou des restrictions aux compétiteurs. Ils n'a pour cela besoin que de l'approbation du CNEV, le complaisant Challenger of Record.
- Aucun des challengers, à l'exception du CNEV, n'a de droit de vote sur un quelconque sujet. Par ailleurs, le CNEV est spécifiquement démis du devoir d'agir au nom des autres challengers.
- Pour la première fois, les régates de qualification des challengers sont placées sous le contrôle absolu du Defender.

Ces exemples, de même que d'autres éléments fondamentaux liés à l'équité de l'événement, n'ont pas été pris en compte. En conséquence, plusieurs compétiteurs de premier plan ainsi qu'un partenaire majeur de l'événement ont été écartés de l'événement.

Notre position demeure claire : nous sommes prêts à abandonner notre action en justice à la condition que la SNG adopte des règles justes et sportives en vue d'AC 33. Dans le cas contraire, nous poursuivrons notre démarche de façon vigoureuse et pensons avec confiance que nos arguments vont l'emporter.

#

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page www.ggyc.com

Contact presse :

Bernard Schopfer, bernard.schopfer@maxcomm.ch

Mob : +41 79 332 11 76

Prof : +41 22 735 55 30

Jane Eagleson, jeagleson@bmworacleracing.com

Mob : +34-6202-80742